

Médiateur des Communications Electroniques

Après épuisement des procédures de réclamation internes offertes par Alsatis, si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée ou à défaut de réponse dans le délai de deux (2) mois, le Client a la possibilité de contacter le Médiateur des Communications Electroniques afin de solliciter la mise en œuvre d'une procédure de médiation facultative et gratuite, sous réserve de satisfaire aux conditions définies par le Médiateur des Communications Electroniques.

Le Client pourra alors adresser sa demande accompagnée d'une copie des documents justificatifs, au Médiateur des Communications Electroniques :

- En complétant le formulaire prévu à cet effet, directement sur le site www.mediateur-telecom.fr.
- En cas d'impossibilité de saisine en ligne, par voie postale à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du Médiateur des Communications Electroniques (www.mediateur-telecom.fr) à l'adresse suivante : le Médiateur des communications Electroniques - CS 30342 - 94257 Gentilly Cedex.